

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Arrondissement de PROVINS

MAIRIE
de
NEUFMOUTIERS-EN-BRIE
77610

Tél. : 01 64 07 11 07
Fax : 01.64.06.45.64

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

VENDREDI 09 avril 2021



L'an deux mil vingt et un, le neuf avril, à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de **NEUFMOUTIERS-EN-BRIE**,
légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, en
séance publique par retransmission en direct via l'application zoom, sous la
présidence de : Monsieur Ludovic **POUILLOT**, Maire

Présents : Ludovic **POUILLOT**, Laurence **BARBAUX**, Laïd **HAMA**, Loïc **LAGA**, Yohan **BOURDELAT**,
Alexandra **CHEVALIER**, Vincent **TOLLET**, Vanessa **DARRIBAU**, Pietro **GUATIERI**, Angélique **BIOU**,
Anthony **JOLLY**

Absents : Bernard **CARMONA**, Elisabeth **GOMY**, Delphine **AMADO** et Véra **BECCEL**

Pouvoirs : Delphine **AMADO** à Laïd **HAMA**

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice	15
Présents	11
Votants	12

Date de la convocation du conseil municipal : 03.04.2021

Date d'affichage : 03.04.2021

Monsieur le Maire constate que l'assemblée remplit les conditions de quorum pour délibérer et proclame la validité de la séance.

La séance est déclarée ouverte.

Désignation du secrétaire de séance : Alexandra **CHEVALIER**

Ordre du jour

Question formelle

- Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 19 mars 2021

Questions délibératives

1. Approbation du Compte de Gestion 2020 - M49/Assainissement
2. Approbation du Compte Administratif 2020 - M49/Assainissement
3. Affectation du Résultat 2020 - M49/Assainissement
4. Présentation et vote du Budget Primitif 2021 - M49/Assainissement
5. Approbation du Compte De Gestion 2020 - M14/Commune
6. Approbation du Compte Administratif 2020 - M14/Commune
7. Affectation du Résultat 2020 - M14/Commune

- 8. Vote des taux des taxes directes locales 2021 - M14/Commune
- 9. Attribution des subventions aux associations - M14/Commune
- 10. Présentation et vote du Budget Primitif 2021 - M14/Commune

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2021

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante l'adoption du procès-verbal de la séance du vendredi 19 mars 2021.

M. le Maire apporte une précision concernant la question n°2 CCVB – Transfert de compétences Assainissement. Cette délibération prêtant à confusion, nous procéderons lors d'un prochain conseil à une nouvelle délibération « annule et remplace ».

Le procès-verbal est adopté à la l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - M49/ASSAINISSEMENT

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le Compte de Gestion M49 Assainissement pour l'exercice 2020. Le Conseil Municipal est invité à approuver ce Compte de Gestion avec lequel le Compte Administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

COMPTE DE GESTION M49 ASSAINISSEMENT 2020		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total
RECETTES	Excédent reporté	+ 141 775,65 €	+ 13 347,01 €	+ 155 122,66 €
	Réalisations	32 181,46 €	33 057,32 €	65 238,78 €
DEPENSES	Déficit reporté			
	Réalisations	- 41 676,61 €	- 32 181,46 €	- 73 858,07 €
Résultat propre de l'exercice 2020		- 9 495,15 €	+ 875,86 €	- 8 619,29 €
Résultat de clôture 2020		+ 132 280,50 €	+ 14 222,87 €	+ 146 503,37 €

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,
 VU le Compte de Gestion du budget Assainissement pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
APPROUVE le compte de gestion du Budget Assainissement pour l'exercice 2020 tel qu'il est exposé.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - M49/ASSAINISSEMENT

Mme Laurence BARBAUX, Présidente de séance, rapporte le Compte Administratif M49 du budget Assainissement de l'exercice 2020, qui est résumé par le tableau ci-après :

COMPTE ADMINISTRATIF M49 ASSAINISSEMENT 2020		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total
RECETTES	Excédent reporté	+ 141 775,65 €	+ 13 347,01 €	+ 155 122,66 €
	Réalisations	32 181,46 €	33 057,32 €	65 238,78 €
DEPENSES	Déficit reporté			
	Réalisations	- 41 676,61 €	- 32 181,46 €	- 73 858,07 €
Résultat propre de l'exercice 2020		- 9 495,15 €	+ 875,86 €	- 8 619,29 €
Résultat de clôture 2020		+ 132 280,50 €	+ 14 222,87 €	+ 146 503,37 €

Le résultat de l'exercice 2020 du budget Assainissement est déficitaire de 8 619,29 €.
 Le résultat net global de clôture 2020 est excédentaire de 146 503,37 €.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2121-31,
 VU le budget primitif 2020 adopté le 15 mai 2020 en raison de l'Etat d'Urgence Sanitaire lié à la crise de la COVID 19,
 VU la délibération de ce jour approuvant le Compte de Gestion du budget Assainissement pour l'exercice 2020.
 VU le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget assainissement,
 Après avoir entendu en séance le rapport de la Présidente de séance, Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le Compte Administratif pour l'exercice 2020 du budget Assainissement M49 tel que présenté.

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2020 - M49/ASSAINISSEMENT

En application de l'instruction budgétaire et comptable M49, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 du budget de l'Assainissement de la Commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2020 s'élève à 146 503,37 €

La proposition d'affectation est la suivante :

- au compte 1068 de la section d'Investissement pour un montant de 0 €
- au compte 002 en recette de la section de Fonctionnement pour un montant de 14 222,87 €
- au compte 001 en recette de la section d'investissement pour un montant de 132 280,50 €

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

VU le compte administratif 2020 du budget de l'Assainissement de la Commune, approuvé par délibération du Conseil Municipal ce jour,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DÉCIDE** d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 du Budget de l'Assainissement M49 de la façon suivante :

- au compte 1068 de la section d'Investissement pour un montant de 0 €
- au compte 002 en recette de la section de Fonctionnement pour un montant de 14 222,87 €
- au compte 001 en recette de la section d'investissement pour un montant de 132 280,50 €

4. PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - M49/ASSAINISSEMENT

M. le Maire, présente au Conseil Municipal le projet du Budget Primitif de l'Assainissement-M49 pour 2021 et invite les membres du conseil municipal à adopter le budget primitif 2021 de l'Assainissement de la Commune, dont le contenu détaillé figure dans les documents remis et énumérés par chapitre et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

BUDGET 2021 Budget annexe M49	DEPENSES	RECETTES
Section de FONCTIONNEMENT	45 496,87 €	45 496,87 €
Section d'INVESTISSEMENT	155 777,37 €	155 777,37 €

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2312-2 et suivants,
 VU le compte administratif 2020 approuvé par délibération du conseil municipal de ce jour,
 VU la délibération de ce jour décidant de l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice précédent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** le Budget Primitif 2021 de l'Assainissement de la Commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement tel qu'il est proposé.

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - M14/COMMUNE

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le compte de Gestion M14 de la Commune pour l'exercice 2020. Le Conseil Municipal est invité à approuver ce Compte de Gestion avec lequel le Compte Administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

COMPTE DE GESTION M14 Budget principal 2020		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
RECETTES	Excédent reporté	+ 1 077 899,81 €	+ 273 840,10 €	+ 1 351 739,91 €
	Réalisations	136 526,94 €	1 017 135,00 €	1 153 661,94 €
DEPENSES	Déficit reporté			
	Réalisations	- 571 951,25 €	- 861 819,47 €	- 1 433 770,72 €
Résultat propre de l'exercice 2020		- 435 424,31 €	+ 155 315,53 €	- 280 108,78 €
Résultat de clôture 2020		+ 642 475,70 €	+ 429 155,63 €	+ 1 071 631,13 €

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,
VU le Compte de Gestion de la Commune pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
APPROUVE le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 tel qu'il est exposé.

6. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - M14/COMMUNE

Mme Laurence BARBAUX, Présidente de séance rapporte le Compte Administratif M14 de la Commune de l'exercice 2020, qui est résumé par le tableau ci-après :

COMPTE ADMINISTRATIF M14 Budget principal 2020		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total
RECETTES	Excédent reporté	+ 1 077 899,81 €	+ 273 840,10 €	+ 1 351 739,91 €
	Réalisations	136 526,94 €	1 017 135,00 €	1 153 661,94 €
DEPENSES	Déficit reporté			
	Réalisations	- 571 951,25 €	- 861 819,47 €	- 1 433 770,72 €
Résultat propre de l'exercice 2020		- 435 424,31 €	+ 155 315,53 €	- 280 108,78 €
Résultat de clôture 2020		+ 642 475,70 €	+ 429 155,63 €	+ 1 071 631,13 €

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,
VU le budget primitif 2020 adopté le 15 mai 2020 en raison de l'Etat d'Urgence Sanitaire lié à la crise de la COVID 19,
VU la délibération de ce jour approuvant le Compte De Gestion de la Commune pour l'exercice 2020.
VU le Compte Administratif de l'exercice 2020 de la Commune,
Après avoir entendu en séance le rapport de la Présidente de séance, M. le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2020 du budget principal M14 tel que présenté.

7. AFFECTATION DU RESULTAT 2020 - M14/COMMUNE

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 du budget de la Commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2020 s'élève à 1 071 631,13 €

La proposition d'affectation est la suivante :

- au compte 1068 de la section d'investissement 0 €
- au compte 002 en recette de la section de Fonctionnement pour un montant de 429 155,63 €
- au compte 001 en recette de la section d'Investissement pour un montant de 642 475,50 €

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,



VU le compte administratif 2020 du budget de la Commune, approuvé par ce jour,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE** d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 du Budget de la commune M14 de la façon suivante :

- au compte 1068 de la section d'investissement 0 €
- au compte 002 en recette de la section de Fonctionnement pour un montant de 429 155,63 €
- au compte 001 en recette de la section d'Investissement pour un montant de 642 475,50 €

8. VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021 - M14/COMMUNE

M. le Maire de la commune de NEUFMOUTIERS-en-Brie soumet au Conseil Municipal les éléments budgétaires notifiés dans l'Etat 1259, propose de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe pour 2021, permettant ainsi de porter le produit prévisionnel des impositions pour 2021 à 362 882 €.

Cette décision donnerait les rendements suivants :

TAXES	Pour mémoire, taux voté en 2020	Bases d'imposition notifiées	Taux proposés 2021	Produits Attendus 2021
Taxe sur le foncier bâti	25,71 %	765 800	43,71 % ¹	334 731
Taxe s/foncier non bâti	65,62 %	42 900	65,62 %	28 151
			Total	362 882

¹ Correspondant au taux communal 2020 (25,71 %) + la part départementale 2020 (18 %) non majorés

VU le code général des impôts, notamment ses articles 1636 B sexies et suivants,

VU l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 tel que proposé ci-dessus,

CHARGE M. le Maire de notifier ces décisions aux services préfectoraux.

9. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - M14/COMMUNE

M. le Maire, soumet au Conseil Municipal les propositions d'attribution des subventions aux Associations pour 2021, selon le tableau ci-dessous :

Nom de l'association	Vocation	Montant
Les Galopins, Neufmoutiers-en-Brie	Manifestations publiques	1 400,00
C.B.P.T. Bibliothèque, Neufmoutiers-en-Brie	Bibliothèque	600,00
FNACA, Rozay-en-Brie	Anciens combattants	230,00
Graine de Cézanne, Neufmoutiers-en-Brie	Peinture/sculpture	1 200,00
Les Jeunes d'Autrefois, Neufmoutiers-en-Brie	Club 3è âge	1 000,00
Les Chers pas briards, Presles-en-Brie	Randonnée - marche	400,00
Let's move and Dance, Villeneuve-le-Comte	Yoga	800,00
Solidarité Partage, Neufmoutiers-en-Brie	Bourse Vêtements	100,00
Aide à domicile Centre 77	Aide à domicile / Téléalarme	1 000,00
Amicale des Pompiers	Pompiers	200,00
La Croix Rouge Française - Unité Centre Brie	Entraide / Aide alimentaire	100,00
Le Grenier 77	Epicerie solidaire	400,00
Resto du cœur	Epicerie solidaire	100,00
Vie libre	Epicerie solidaire	150,00
GRIMAUD Stéphanie	La factrice	80,00
Judo club Villecomtois	Judo - Jujitsu - Taiji	700,00
AFSEP	Lutte contre la sclérose en plaque	200,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 17/04/2021

Affiché le

ID : 077-217703362-20210414-00910904202100-AL

Mission Locale de la Brie et des Morins	Réinsertion	
Esport's Spirit	Création salle de jeux en réseau avec une approche ludique et créative	3 195,00
	Total	12 847,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **11 voix POUR (dont 1 pouvoir) et 1 voix d'ABSTENTION des membres présents et représentés**,
DÉCIDE l'attribution des subventions aux Associations pour 2021 tel que détaillé ci-dessus et qui figureront à l'article 6574 du Budget Primitif 2021 pour un montant de 12 847 €.

10. PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - M14/COMMUNE

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet du Budget Primitif M14 de la Commune pour 2021.
M. le Maire invite à adopter le budget primitif 2021 de la Commune, dont le contenu détaillé figure dans les documents remis et énumérés par chapitre et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur et qui s'équilibre comme suit :

BUDGET 2021 M14 Budget Principal	DEPENSES	RECETTES
Section de FONCTIONNEMENT	1 428 285,33 €	1 428 285,33 €
Section d' INVESTISSEMENT	1 027 275,50 €	1 027 275,50 €

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2312-2 et suivants,
VU le compte administratif 2020 approuvé par délibération du conseil municipal ce jour,
VU la délibération de ce jour décidant de l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents et représentés**,
ADOpte le Budget Primitif de la Commune pour 2021 par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement tel qu'il est proposé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h58.

Le Maire,

Ludovic POUILLOT